
États financiers de Université de Saint-Boniface

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de l'actif financier net	5
État des gains de réévaluation	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-29

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative du Manitoba et au
Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de la variation de l'actif financier net, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation, de la variation de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.r.l.¹

Le 29 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Université de Saint-Boniface
État de la situation financière
au 31 mars 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Actifs financiers			
Encaisse	3	1 161 848	254 279
Comptes à recevoir	4	2 676 442	1 819 265
Placements	5	30 328 174	25 785 361
		34 166 464	27 858 905
Passifs			
Comptes à payer et frais courus		5 475 856	4 896 042
Contributions reportées	6	3 504 646	3 189 824
Emprunts	7	10 052 103	10 375 652
		19 032 605	18 461 518
Actif financier net avant les placements en dotation			
Placements en dotation	5	15 133 859	9 397 387
		22 492 285	18 290 894
Actif financier net		37 626 144	27 688 281
Actifs non financiers			
Immobilisations	8	33 286 375	28 678 970
Frais payés d'avance		360 580	263 791
		33 646 955	28 942 761
Excédent accumulé	16	71 273 099	56 631 042
Composition de l'excédent accumulé			
Investi en immobilisations		23 237 607	18 306 653
Affecté d'origine interne	17	19 319 511	18 752 765
En dotation	9	17 476 294	17 190 158
Non affecté		2 058 384	2 056 708
Excédent accumulé lié aux activités		62 091 796	56 306 284
Gains de réévaluation cumulés		9 181 303	324 758
		71 273 099	56 631 042
Engagements et éventualité	12		
Droits contractuels	13		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

Original Document Signed _____, président

Original Document Signed _____, rectrice

Université de Saint-Boniface

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2021

Notes	Budget 2021	2021		2020
		\$	\$	
Revenus				
	Subventions			
	Province du Manitoba	19 173 547	19 377 922	18 172 032
	Gouvernement du Canada	7 408 214	6 549 577	5 618 087
	Droits de scolarité	5 015 200	5 569 339	5 762 598
	Revenus de placement	5 164 426	1 835 583	1 645 472
	Loyers et stationnement	580 890	488 933	756 285
	Dons autres qu'en dotation	1 575 350	1 826 548	273 739
	Autres revenus	1 220 829	912 906	1 516 009
		36 618 556	36 560 808	33 744 222
Dépenses				
	Enseignement	17 588 280	16 431 771	17 262 178
	Exploitation et entretien des installations	3 668 422	3 659 487	3 967 167
	Soutien institutionnel	4 166 499	3 764 743	3 859 307
	Services académiques et soutien aux étudiants	3 649 475	3 139 612	3 785 896
	Technologies de l'information	1 641 200	1 433 138	1 420 554
	Engagements internes et externes	1 514 038	1 708 822	1 100 284
	Recherche	1 418 092	923 859	985 546
		33 646 006	31 061 432	32 380 932
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation				
		2 972 550	5 499 376	1 363 290
	Dons en dotation	105 000	218 695	154 581
	Revenu net des placements en dotation	116 474	67 441	18 222
		221 474	286 136	172 803
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités				
		3 194 024	5 785 512	1 536 093
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice				
		56 306 284	56 306 284	54 770 191
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice				
		59 500 308	62 091 796	56 306 284

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université de Saint-Boniface
État de la variation de l'actif financier net
Exercice terminé le 31 mars 2021

	Budget 2021	2021	2020
	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	3 194 024	5 785 512	1 536 093
Acquisition d'immobilisations	(7 063 500)	(5 882 293)	(1 728 347)
Amortissement des immobilisations	1 776 397	1 274 888	1 239 451
	(5 287 103)	(4 607 405)	(488 896)
Variation nette des frais payés d'avance		(96 789)	76 506
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice		8 856 545	(3 361 039)
		8 759 756	(3 284 533)
Augmentation (diminution) de l'actif financier net		9 937 863	(2 237 336)
Actif financier net au début de l'exercice		27 688 281	29 925 617
Actif financier net à la fin de l'exercice		37 626 144	27 688 281

Université de Saint-Boniface
État des gains de réévaluation
Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	324 758	3 685 797
Gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s attribuables aux placements cotés sur un marché actif	9 533 485	(3 233 447)
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	(676 940)	(127 592)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	8 856 545	(3 361 039)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	9 181 303	324 758
Composition des gains de réévaluation cumulés :		
Placements	5 142 509	102 667
Placements en dotation	4 038 794	222 091
	9 181 303	324 758

Université de Saint-Boniface**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	5 785 512	1 536 093
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 274 888	1 239 451
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(5 868 703)	(3 265 858)
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(676 940)	(127 592)
	514 757	(617 906)
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	(857 177)	(202 244)
Comptes à payer et frais courus	579 814	792 740
Frais payés d'avance	(96 789)	76 506
	140 605	49 096
Activités de financement		
Remboursement des emprunts	(323 549)	(317 004)
Contributions reportées – apports reçus	6 183 525	3 591 232
	5 859 976	3 274 228
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(5 882 293)	(1 728 347)
Autres activités d'investissement		
Cession nette de placements	1 173 969	231 689
Acquisition nette de placements en dotation	(384 688)	(1 040 873)
	789 281	(809 184)
Augmentation nette de l'encaisse	907 569	785 793
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	254 279	(531 514)
Encaisse à la fin de l'exercice	1 161 848	254 279

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* (C.P.L.M. c. U150).

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs de la collectivité francophone et de favoriser son mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de programmes en matière d'éducation et de recherche.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation*Normes comptables du secteur public et utilisation d'estimations*

Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Des estimations ont notamment été faites pour déterminer le passif relatif aux congés rémunérés, la durée de vie utile des immobilisations ainsi que la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de l'Université sont évalués comme suit :

Actif ou passif financier	Méthode de mesure
Encaisse	Juste valeur
Placements	Juste valeur
Comptes à recevoir	Coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Coût amorti

Juste valeur

Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. L'Université a fait le choix de comptabiliser à la juste valeur les placements autres que les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif. Les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif doivent, quant à eux, toujours être comptabilisés à la juste valeur. Ils sont initialement comptabilisés au coût à l'achat puis détenus à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir ainsi que les comptes à payer et frais courus.

Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la déduction des pertes de valeur sur ces actifs financiers.

La réduction de valeur sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les instruments financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode d'exercice. Les apports reçus pour lesquels les biens ou services n'ont pas été fournis à la fin de l'année sont comptabilisés comme contributions reportées.

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Constatation des revenus (suite)

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en don est leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépenses dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés : jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

Congés rémunérés : autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris.

Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes en vigueur ainsi que la formation continue.

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations, et le développement des infrastructures.

Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le service d'animation culturelle, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

Méthode comptable future

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a émis le chapitre SP 3480 intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme comptable sera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2022. Ce chapitre fournit des directives sur la façon de comptabiliser et de divulguer un passif lié à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers.

3. Encaisse et marge de crédit

Au 31 mars 2021, le montant de l'encaisse est de 1 161 848 \$ (254 279 \$ au 31 mars 2020).

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière (2,75 % au 31 mars 2021; 3,25 % au 31 mars 2020) majoré de 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général de premier rang sur les actifs de l'Université excluant les immobilisations. Au 31 mars 2021, l'Université n'a pas eu recours à sa marge de crédit (valeur nulle au 31 mars 2020).

4. Comptes à recevoir

	2021	2020
	\$	\$
Gouvernement du Canada	2 302 800	1 404 577
Province du Manitoba	100 124	—
Étudiants	109 553	94 432
Autres	245 570	393 031
Provision pour créances douteuses	(81 605)	(72 775)
	2 676 442	1 819 265

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

5. Placements

	2021	2020
	\$	\$
Placements – fonctionnement général	30 328 174	25 785 361
Placements en dotation	22 492 285	18 290 894
	52 820 459	44 076 255

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante :

	2021	2020
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	943 737	523 992
Titres à revenus fixes	15 863 551	14 287 943
Actions canadiennes	4 424 047	3 434 236
Actions américaines	8 335 892	6 242 906
Actions étrangères	6 943 040	5 800 074
Actions de marchés émergents	4 234 267	3 295 463
Autres actions	2 282 593	1 847 855
Placements alternatifs	3 459 416	3 366 592
Autres placements	6 333 916	5 277 194
	52 820 459	44 076 255

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux variant de 1,15 % à 6,63 % (1,25 % à 6,63 % en 2020) et viennent à échéance entre décembre 2021 et juin 2108 (juillet 2020 et juin 2108 en 2020).

Les revenus de placement, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous :

	Fonctionnement général	Dotation	Total	2020
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	169 260	90 666	259 926	295 594
Dividendes	545 496	420 662	966 158	1 240 508
Gains nets réalisés	401 766	275 174	676 940	127 592
	1 116 522	786 502	1 903 024	1 663 694

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

6. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés en revenus.

Le tableau ci dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2021				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 167 939	535 000	1 014 455	472 430	3 189 824
Apports reçus	4 069 844	9 000	776 165	1 328 516	6 183 525
Constatation aux revenus	(3 367 137)	—	(1 577 706)	(923 860)	(5 868 703)
Variation nette	702 707	9 000	(801 541)	404 656	314 822
Solde à la fin	1 870 646	544 000	212 914	877 086	3 504 646

	2020				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	730 919	530 000	907 765	695 766	2 864 450
Apports reçus	2 173 325	5 000	354 229	1 058 678	3 591 232
Constatation aux revenus	(1 736 305)	—	(247 539)	(1 282 014)	(3 265 858)
Variation nette	437 020	5 000	106 690	(223 336)	325 374
Solde à la fin	1 167 939	535 000	1 014 455	472 430	3 189 824

7. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 38 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2049 à 2059. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 3,25 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 485 397 \$ (493 763 \$ en 2020) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Université de Saint-Boniface**Notes complémentaires**31 mars 2021

7. Emprunts (suite)

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2022	323 780	469 987	793 767
2023	324 023	454 574	778 597
2024	324 281	440 277	764 558
2025	324 553	423 715	748 268
2026	324 842	408 218	733 060
Par la suite	8 430 624	5 146 632	13 577 256
	10 052 103	7 343 403	17 395 506

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

8. Immobilisations

	2021						
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	491 300	37 987 014	966 212	8 636 874	3 469 267	819 169	52 369 836
Acquisitions	21 936	459 490	—	180 575	99 713	5 120 579	5 882 293
Cessions	—	—	—	(6 997)	—	—	(6 997)
Solde à la fin	513 236	38 446 504	966 212	8 810 452	3 568 980	5 939 748	58 245 132
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	12 949 240	517 617	7 003 017	3 220 992	—	23 690 866
Augmentation	—	722 674	48 311	372 910	130 993	—	1 274 888
Cessions	—	—	—	(6 997)	—	—	(6 997)
Solde à la fin	—	13 671 914	565 928	7 368 930	3 351 985	—	24 958 757
Valeur comptable nette	513 236	24 774 590	400 284	1 441 522	216 995	5 939 748	33 286 375

Construction en cours

En 2020, l'Université a entrepris la construction du Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface. Ce projet, qui sera complété en août 2021, est financé en partie par des subventions fédérales et provinciales et en partie par une contribution de l'association étudiante de l'Université et par des dons reçus dans le cadre de la campagne de collecte de fonds nommée « Voir plus loin ».

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

8. Immobilisations (suite)

	2020						
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	491 300	37 676 368	952 389	8 123 894	3 432 007	—	50 675 958
Acquisitions	—	310 646	13 823	547 449	37 260	819 169	1 728 347
Cessions	—	—	—	(34 469)	—	—	(34 469)
Solde à la fin	491 300	37 987 014	966 212	8 636 874	3 469 267	819 169	52 369 836
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	12 244 903	469 306	6 671 201	3 100 474	—	22 485 884
Augmentation	—	704 337	48 311	366 285	120 518	—	1 239 451
Cessions	—	—	—	(34 469)	—	—	(34 469)
Solde à la fin	—	12 949 240	517 617	7 003 017	3 220 992	—	23 690 866
Valeur comptable nette	491 300	25 037 774	448 595	1 633 857	248 275	819 169	28 678 970

9. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants.

L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	17 412 249	18 586 659
Modification de restriction	—	5 000
Revenus de placements réinvestis	67 441	18 222
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	3 816 703	(1 352 213)
Dons en dotation pour l'année	218 695	154 581
Solde à la fin	21 515 088	17 412 249
Excédent accumulé – fin de l'exercice	17 476 294	17 190 158
Gains de réévaluation cumulés	4 038 794	222 091
Solde à la fin	21 515 088	17 412 249

10. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension (Manitoba)* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 se sont élevées à 1 368 194 \$ (1 391 510 \$ en 2020) et sont inscrites à titre de dépenses à l'état des résultats.

11. Opérations entre apparentés

Le Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface inc. (le « Centre ») est un organisme de bienfaisance enregistré et a pour le but de promouvoir l'éducation en établissant et en fournissant des services de garde d'enfants dans des locaux de l'Université. L'Université a actuellement la capacité de dicter les activités de fonctionnement, d'investissement et de financement du Centre, jusqu'à ce qu'un conseil d'administration indépendant soit établi à la suite de l'ouverture du Centre. Une convention de location et de services a été signée entre l'Université et le Centre en novembre 2020. Le Centre est contrôlé par l'Université, mais n'est pas consolidé dans ses états financiers.

Les transactions financières du Centre depuis sa création incluent un financement provincial conditionnel de 900 000 \$ reçu en fiducie pour la construction du Centre dans l'année financière terminée le 31 mars 2018, qui a généré des intérêts totaux de 40 850 \$ (30 826 \$ en 2020). En 2021, un transfert de 810 000 \$ a été effectué entre l'encaisse en fiducie du Centre et l'Université pour financer en partie des coûts de construction encourus par l'Université. Les opérations du Centre ont débuté en mars 2021 avec l'embauche d'une direction, occasionnant des dépenses de publicité, d'annonces, de salaires et d'avantages sociaux (7 600 \$ en 2021; valeur nulle en 2020). L'Université s'est engagée à débourser les frais de démarrage du Centre avant son ouverture prévue en août 2021. Il n'y a aucun montant à payer ou à recevoir de l'apparenté au 31 mars 2021. Ce tableau présente la situation financière du Centre au 31 mars :

	2021	2020
	\$	\$
Actif – encaisse	137 397	930 826
Passif		
Salaires et avantages sociaux à payer	2 680	—
Contributions reportés	90 000	900 000
Revenus reportés	44 717	30 826
	137 397	930 826

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

12. Engagements et éventualité

Location d'équipement et contrats d'entretien

L'Université est locataire d'équipements et a signé des contrats d'entretien inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonneront sur les cinq prochains exercices financiers. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à moins de 291 000 \$ par année.

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

13. Droits contractuels

L'Université a conclu un contrat de bail pour la location de certaines salles et de certains bureaux. Les revenus de location se chiffrent à 10 524 \$ par mois et viennent à échéance le 31 juillet 2021. L'Université a aussi un contrat de location avec le Centre. Les revenus de location de ce contrat se chiffrent à 2 333 \$ par mois à partir du 1er juillet 2021, jusqu'au 30 juin 2026.

14. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 161 848	—	1 161 848	254 279
Comptes à recevoir	—	2 676 442	2 676 442	1 819 265
Placements – fonctionnement général	30 328 174	—	30 328 174	25 785 361
Placements en dotation	22 492 285	—	22 492 285	18 290 894
Comptes à payer et frais courus	—	5 475 856	5 475 856	4 896 042

14. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon la hiérarchie suivante :

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 161 848	—	—	1 161 848
Placements – fonctionnement général	15 560 577	14 767 597	—	30 328 174
Placements en dotation	11 602 998	10 889 287	—	22 492 285
	28 325 423	25 656 884	—	53 982 307

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	254 279	—	—	254 279
Placements – fonctionnement général	12 281 400	13 503 961	—	25 785 361
Placements en dotation	8 863 126	9 427 768	—	18 290 894
	21 398 805	22 931 729	—	44 330 534

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

14. Instruments financiers (suite)*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

14. Instruments financiers (suite)*Risque de taux d'intérêt (suite)*

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2021	2020
	\$	\$
Moins de 90 jours	56 999	59 334
90 jours à un an	613 500	325 324
Plus de un an à 5 ans	1 539 629	1 559 469
Plus de 5 ans à 10 ans	2 968 700	3 246 449
Plus de 10 ans	2 825 152	2 818 331
Sans échéance	7 859 571	6 279 036
	15 863 551	14 287 943
	2021	2020
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	15 863 551	14 287 943
Placements non associés à un taux d'intérêt	36 956 908	29 788 312
	52 820 459	44 076 255

Au 31 mars 2021, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables étant restées constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 312 000 \$ (308 000 \$ au 31 mars 2020).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2021, l'Université est exposée au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains, ainsi que des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 118 000 \$ (89 000 \$ au 31 mars 2020). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité.

14. Instruments financiers (suite)*Risque de prix autre*

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

15. Dépenses par objet

	Budget 2021	2021	2020
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	24 461 200	22 967 812	23 599 098
Matériel et autres	5 872 617	4 656 811	5 523 711
Amortissement des immobilisations	1 281 000	1 274 888	1 239 451
Services publics	592 857	611 280	731 721
Déplacements et conférences	548 982	219 435	653 746
Bourses et prix	889 350	1 331 206	633 205
	33 646 006	31 061 432	32 380 932

16. Excédent accumulé

	2021				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	18 306 653	18 752 765	17 190 158	2 056 708	56 306 284
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	2 341 742	—	—	3 157 634	5 499 376
Dons en dotation	—	—	218 695	—	218 695
Revenu net des placements en dotation	—	—	67 441	—	67 441
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	134 296	—	(134 296)	—
Allocations pour projets futurs	—	2 541 800	—	(2 541 800)	—
Acquisition d'immobilisations	2 589 212	(2 109 350)	—	(479 862)	—
	2 589 212	566 746	286 136	(3 155 958)	286 136
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	4 930 954	566 746	286 136	1 676	5 785 512
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	23 237 607	19 319 511	17 476 294	2 058 384	62 091 796
Gains de réévaluation cumulés	—	—	4 038 794	5 142 509	9 181 303
Excédent accumulé	23 237 607	19 319 511	21 515 088	7 200 893	71 273 099

Université de Saint-Boniface
Notes complémentaires
31 mars 2021

16. Excédent accumulé (suite)

	2020				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	17 500 752	18 203 947	17 012 355	2 053 137	54 770 191
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	4 312	—	5 000	1 353 978	1 363 290
Dons en dotation	—	—	154 581	—	154 581
Revenu net des placements en dotation	—	—	18 222	—	18 222
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	439 518	—	(439 518)	—
Allocations pour projets futurs	—	645 100	—	(645 100)	—
Acquisition d'immobilisations	801 589	(535 800)	—	(265 789)	—
	801 589	548 818	172 803	(1 350 407)	172 803
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	805 901	548 818	177 803	3 571	1 536 093
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	18 306 653	18 752 765	17 190 158	2 056 708	56 306 284
Gains de réévaluation cumulés	—	—	222 091	102 667	324 758
Excédent accumulé	18 306 653	18 752 765	17 412 249	2 159 375	56 631 042

17. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 0,70 % (2,40 % en 2020). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix – Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures / appariement de dons – Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques – Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;

Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;

Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations – Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services – Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

Université de Saint-Boniface

Notes complémentaires

31 mars 2021

17. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

	Bourses et prix	Campagnes futures / appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	2021	2020
						Total	Total
						\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	—	—	—	—	—	—	—
Virements							
Intérêts aux soldes internes	22 381	7 511	10 231	72 993	21 180	134 296	439 518
Allocations pour projets futurs	—	—	—	2 541 800	—	2 541 800	645 100
Acquisitions d'immobilisations	—	—	—	(2 109 350)	—	(2 109 350)	(535 800)
	22 381	7 511	10 231	505 443	21 180	566 746	548 818
Soldes au début de l'exercice	3 197 355	1 073 051	1 461 564	9 995 055	3 025 740	18 752 765	18 203 947
Soldes à la fin de l'exercice	3 219 736	1 080 562	1 471 795	10 500 498	3 046 920	19 319 511	18 752 765